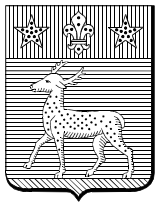


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 09

L'an deux mil seize, le premier avril à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 25/03/2016

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., FAY E.P., LESBROS JM
et Mmes BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mme ALBANO N. et Mr JACOMET M..

Objet: transfert de domanialité concernant un délaissé de la RD908

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités territoriales,*
- ✓ *Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et son article L 3112-1,*
- ✓ *Vu le plan annexé portant délimitation du domaine public départemental transféré à la Commune de LE FUGERET;*

ENTENDU le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le transfert de domanialité entre le Département des Alpes de Haute Provence concernant un délaissé de la RD 908 jouxtant les parcelles B921, B1736, B1402, B1023, B1639, B1641 et son classement dans le domaine public routier de la Commune;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférentes.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2016 004-210400909-20160401-DE_2016_012-DE

